**Adhésion annuelle / Dons**

**Année 2024 - Membre**

* **Je soussigné(e) : Nom :** **Prénom :**

**A/ Souhaite adhérer à titre individuel et/ou renouveler mon adhésion**

**B/ Souhaite adhérer à titre professionnel**

**C/ Souhaite uniquement faire un don, sans adhérer à l’association**

* **Parrainage (en cas de première adhésion) :**

**Coordonnées personnelles**

(pour les nouveaux membres ou en cas de changement de situation)

Titre :

Rue : Numéro :

Ville : Code postal :

Pays :

Téléphone mobile :

Mail de correspondance :

Profession :

Société / Organisation :

**Coordonnées de l’entreprise/organisation**

(en complément des coordonnées personnelles, et en cas d’adhésion à titre professionnel)

Nom de l’Entreprise / Organisation :

Rue : Numéro :

Ville : Code postal :

Pays :

* **Je m’engage à régler la cotisation (1) suivante au titre de l’adhésion annuelle :**

**A/ COTISATION ANNUELLE À TITRE INDIVIDUEL (1)**

* Membre individuel : 250 €, soit 85 € après déduction fiscale (2)
* Membre individuel, cotisation de soutien : 500 €, soit 170 € après déduction fiscale (2)
* Membre individuel bienfaiteur : 1 000 €, soit 340 € après déduction fiscale (2)
* Membre individuel Jeune actif (26-30 ans) : 100 €, soit 34 € après déduction fiscale (2)
* Membre « Synopia Jeunes », étudiant : 50 € soit 17 € après déduction fiscale (2)

**B/ COTISATION ANNUELLE À TITRE PROFESSIONNEL (1)**

* PME : Membre individuel : 750 €, hors déduction fiscale (2)
* ETI : Membre individuel : 1 500 €, hors déduction fiscale (2)
* GRANDE ENTREPRISE : Membre individuel : 2 500 €, hors déduction fiscale (2)

**C/ DON :**

* en complément de ma cotisation annuelle, je fais un don (2) de : €
* J’effectue un don (2) sans adhésion à Synopia, de : €

**RÈGLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE**

**De préférence :**

* **via le site** : [cliquez sur ce lien](https://www.helloasso.com/associations/synopia/adhesions/adhesion-2023-a-titre-individuel?_ga=2.233169241.690222975.1671778438-442370006.1671015600&_gl=1%2alubagr%2a_ga%2aNDQyMzcwMDA2LjE2NzEwMTU2MDA.%2a_ga_TKC826G3G2%2aMTY3MTc3ODQzNy42LjEuMTY3MTc3ODQ2MC4wLjAuMA..)

**Ou**

* **par virement bancaire :** IBAN FR76 1820 6002 7865 0703 3919 031 BIC : AGRIFRPP882

Ou encore

* par chèque à l’ordre de Synopia
* Dans le cas d’une adhésion annuelle à titre professionnelle, il convient d’effectuer le règlement par virement ou par chèque.

Dans les trois cas, merci bien vouloir retourner ce formulaire d’adhésion annuelle complété :

* Soit **par mail, de préférence,** à [: synopia@synopia.fr](mailto:synopia@synopia.fr)
* soit par courrier à : Synopia, 20, rue Georges Bizet F-75116 Paris

**INFORMATIONS PRATIQUES**

Vos réponses nous aiderons à mieux répondre à vos attentes et progresser ensemble, merci.

**COMMENT SOUHAITEZ-VOUS PARTICIPER A SYNOPIA ?**

* En participant à nos groupes de travail thématique
* En assistant à nos évènements
* En rédigeant des articles et notes en lien avec les thèmes de travail de Synopia

**COMMUNICATION**

* J’accepte de recevoir les mails d’information de Synopia (cocher la case)
* Je souhaite que mes coordonnées figurent dans l’annuaire Synopia (papier/intranet) (cocher la case)
* Je souhaite que ma biographie et ma photo figurent sur le site [www.synopia.fr](http://www.synopia.fr/) (cocher la case)

**DATE ET SIGNATURE**

**POUR ACCEPTATION DES CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES D’ADHÉSION (page 3)**

**CONDITIONS GÉNÉRALES D’ADHÉSION**

**ADHÉSION**

* **PREMIÈRE ADHÉSION**

L’adhésion est nominative, individuelle et valable pour une année civile.

Un candidat à l’adhésion doit être parrainé par un membre de l’association.

Dans le cas d’une demande d’adhésion spontanée, le candidat devra rechercher un parrain parmi les membres de l’association ; si aucun parrain n’a pu être identifié, une rencontre sera organisée avec un membre du Conseil d’administration qui pourra devenir le parrain.

Le dossier d’adhésion comprend :

* + un CV et une courte Bio avec photo
  + le bulletin d’adhésion complété et signé \* ;

Le candidat précisera s’il veut figurer dans l’intranet et apparaître sur le site internet de SYNOPIA.

La signature vaut acceptation de la charte de déontologie de SYNOPIA, consultable sur [www.synopia.fr](http://www.synopia.fr/)

* le règlement de la cotisation annuelle.

Après réception du dossier complet, chaque candidature est examinée par le CoDir de SYNOPIA réuni en séance qui valide, ou non, l’adhésion (vote à la majorité simple).

Si la candidature est acceptée, le nouveau membre sera informé par mail.

Si la candidature est refusée, l’association remboursera la cotisation versée (en cas de virement ou paiement par CB) ou retournera le chèque à son émetteur.

* **RENOUVELLEMENT DE L’ADHÉSION**

Chaque année dès décembre de l’année N-1, le Bureau de SYNOPIA établit la liste des membres à renouveler.

L’appel de cotisation est ensuite réalisé.

Le paiement de la cotisation confirme la ré-adhésion à Synopia pour une nouvelle année.

**COTISATION (1)**

* **COTISATION ANNUELLE D’UN MEMBRE / RENOUVELLEMENT**

La cotisation est payable au plus tard un mois après son appel.

* **COTISATION D’UN NOUVEAU MEMBRE**

La cotisation année pleine d’un nouveau membre est due pour une adhésion réalisée entre le 1er janvier et le 31 octobre  ; toute cotisation d’un nouveau membre ayant adhéré à compter du 1er novembre de l’année calendaire concernée vaudra pour l’année en cours et la suivante.

* **COTISATION ET PERSONNALITÉ ADHERENTE**

En cas de paiement de la cotisation par une personne morale ou un autre tiers, seul le signataire individuel du

bulletin d’adhésion est membre de l’association.

**IMPOSITION (2)**

Synopia est reconnu comme organisme d’intérêt général à caractère scientifique.

Les cotisations et dons ouvrent droit aux réductions d’impôts prévues aux articles 200, 238 bis et 885-0 bis A du code général des impôts (CGI) :

Pour les particuliers : 66% du montant versé, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Pour les personnes morales ayant effectué le règlement : 60% du montant versé, dans la limite de 5/1000 du CA.

**MENTION CNIL**

Les informations qui concernent les membres sont exclusivement destinées à SYNOPIA.

En tant qu’association, SYNOPIA est dispensée de déclarer à la CNIL le traitement des données à caractère personnel de ses membres. Toutefois, SYNOPIA veille au respect des dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, modifiée notamment au regard des questionnaires qu’elle établit et aux données de tiers à l’association, en particulier de celle des utilisateurs du service proposé par SYNOPIA via son site.

Chaque membre dispose d’un droit d’accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »).

Pour l’exercer, il est demandé de s’adresser à : Synopia 20, rue Georges Bizet F-75116 Paris ou par mail à [contact@synopia.fr](mailto:contact@synopia.fr)